

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

## **L'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale propose 10 déclencheurs pour aider les entreprises à améliorer la situation de leurs salariés-aidants**

A l'occasion de son deuxième colloque, qui s'est tenu ce mardi 28 septembre au siège du groupe Les Echos Le Parisien, l'Observatoire solidaire des salariés-aidants (lancé en 2020 par La Mutuelle Générale) a présenté les résultats de son baromètre annuel réalisé auprès de 2 500 salariés français ainsi que le bilan de l'ensemble des travaux de réflexion menés en 2021 par son Conseil d'orientation<sup>1</sup>. Les enseignements sont clairs : les entreprises ne sont pas encore mobilisées à la hauteur de l'urgence et de l'ampleur de la question des salariés-aidants, une population estimée à plus de 6 millions de personnes en France ; mais lorsqu'elles s'emparent du sujet et mettent en place des actions au sein de leurs organisations, la cause des salariés-aidants progresse significativement. Pour aider les employeurs à agir concrètement, le Conseil d'orientation de l'Observatoire solidaire a formulé une série de déclencheurs qui leur permettront de faire bouger les lignes.

Animé par **Jean-Marc Vittori, éditorialiste aux Echos**, et ouvert au public, le deuxième colloque de l'Observatoire solidaire a réuni de nombreux acteurs et experts des mondes politique, médical et scientifique, associatif ainsi que des dirigeants de La Mutuelle Générale autour de la cause des salariés-aidants. **Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie, Patrick Sagon, Président de La Mutuelle Générale, Jocelyne Guidez, sénatrice de l'Essonne, Stéphane Hugon PhD, sociologue et fondateur d'Eranos, et Serge Guérin, sociologue**, se sont succédé à la tribune du colloque pour faire part de leur expérience et de leur expertise afin d'éclairer le sujet.

**Assaël Adary, Président du cabinet d'études et de conseil Occurrence**, a présenté les résultats du deuxième baromètre exclusif de l'Observatoire solidaire administré auprès de 2 500 salariés français (voir encadré ci-dessous et synthèse en annexe). **François-Xavier Albouy, directeur de recherche au sein de la Chaire Transitions Démographiques, Transitions Economiques (TDTE)**, a également présenté les résultats d'une étude commandée par la Fondation de La Mutuelle Générale sur l'impact des dispositifs d'accompagnement en faveur des proches aidants en entreprise, reposant sur l'interview de nombreux DRH.

---

<sup>1</sup> Composition du Conseil d'orientation présenté en page 5 de ce communiqué

**Emilie Weight, responsable RSE de MERCK France, Benoit Durand, directeur délégué de France Alzheimer, Laurent Delannoy, fondateur d'Avencod et le Docteur Vinh Ngo, directeur général du CIAMT** ont à leur tour restitué le travail des ateliers prospectifs menés au cours de l'année par le Conseil d'orientation de l'Observatoire pour réfléchir sur les enjeux financiers de l'aide et la mobilisation des PME. Enfin, un débat sur le thème des politiques incitatives permettant de déclencher une implication généralisée des entreprises et des différents acteurs a réuni **Olivier Frezet, directeur médico-social de MSPB Bagatelle, Benoit de Saint-Aubin, directeur QVT d'Orange, Jean-Luc Leymarie, médecin généraliste et Myriam El Khomri, ancienne Ministre du travail**, auteur d'un rapport sur la valorisation des métiers du grand âge.

Des témoignages de salariés-aidants et de DRH ont aussi complété cette matinée très riche.

## **Principales tendances du baromètre 2021**

Administré chaque année auprès de 2 500 salariés français, représentatifs des secteurs privé et public, le baromètre de l'Observatoire solidaire vise à mesurer l'exposition des actifs au sujet des aidants, leur envie de solidarité ou les modalités de leur engagement réel. L'édition 2021 a mis en évidence les tendances suivantes :

### **L'impact de la crise sanitaire**

Tout en jouant un rôle de déclencheur pour se déclarer, la crise n'a pas pour autant assombri la situation des salariés-aidants dans les entreprises : le nombre de salariés-aidants (9%) est stable mais les conditions de leur prise en compte ont connu une amélioration significative (89% les jugent positives soit +7pts vs 2020).

Pour la moitié des salariés-aidants actuels qui ont informé leur employeur de leur situation, la crise sanitaire a été le principal fait déclencheur de leur déclaration.

### **Le sujet des salariés-aidants a besoin d'actions concrètes**

A peine un salarié-aidant sur trois (31%) se déclare auprès de son employeur, créant des situations de souffrance et faisant peser sur eux des risques de santé physique et morale.

Cette 2<sup>e</sup> vague de baromètre montre que les entreprises ne se sont en effet pas majoritairement saisies du sujet, et n'ont pas à ce titre fait œuvre de pédagogie et d'information vis-à-vis de leurs collaborateurs (concernés ou non).

De ce fait l'indice de solidarité, propre à mesurer la connaissance et l'intérêt des Français actifs pour la cause des salariés-aidants n'a pas progressé entre la vague de 2020 et celle-ci. Il s'établit à 40/100.

### Une enquête miroir auprès des salariés de La Mutuelle Générale

Particulièrement impliquée dans la cause des salariés-aidants, La Mutuelle Générale a mis en œuvre un certain nombre de mesures et d'actions d'information et de sensibilisation à destination de ses collaborateurs au cours des 12 derniers mois (publication d'un guide des aidants, animation d'une communauté d'aidants, mise à disposition d'une plateforme d'écoute spécifique, élargissement des possibilités de dons de jours de congés entre salariés...).

L'enquête menée en miroir auprès des collaborateurs de La Mutuelle Générale a révélé une évolution significative de l'indice de solidarité, passant entre 2020 et 2021 de 44/100 à 52/100 (+8 points).

Cela montre que la mise en pratique des préconisations émises en 2020 par l'Observatoire solidaire pour mettre en mouvement les entreprises et leurs collaborateurs permet de créer un cercle vertueux qui fait progresser la solidarité et son ressenti envers les salariés-aidants.

Au-delà des observations et des mesures d'évolution du niveau de connaissance et d'empathie des salariés français envers les salariés-aidants, le Conseil d'orientation de l'Observatoire a formulé des propositions concrètes afin que les entreprises puissent réellement s'emparer du sujet et agir pour leurs salariés-aidants. A quelques jours de la journée nationale des aidants du 6 octobre et à quelques mois des élections présidentielles, le Conseil d'orientation a donc retenu **10 déclencheurs pour permettre aux différents acteurs concernés de passer à l'action** :

#### Tout d'abord, faciliter l'identification et améliorer la reconnaissance des salariés-aidants :

1. **Statuer sur une définition de l'aidant** plus large que celle inscrite dans le Code du Travail depuis décembre 2019, trop focalisée sur le congé proche aidant, qui soit acceptée et reconnue par tous. Parallèlement, définir les critères universels qui permettent d'être déclaré comme aidant au sein d'une entreprise et d'une branche professionnelle.
2. **Labelliser le statut de l'aidant** dans l'entreprise pour mieux identifier les situations individuelles et accorder des droits spécifiques.
3. **Faciliter l'identification de l'aidant** dans un certain nombre de démarches administratives (ajout d'une case « aidant familial » sur la déclaration d'impôts, le dossier Pôle Emploi, les imprimés de recensement ou les dossiers médicaux).
4. **Prendre en compte les compétences acquises par les aidants** durant leur parcours d'aidant dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou a minima dans le système d'évaluation des compétences interne à l'entreprise.

**Mais aussi, assurer l'information de l'ensemble des acteurs économiques des enjeux spécifiques à la population des aidants dans le monde du travail :**

5. **Diffuser aux entreprises, et en particulier aux PME et TPE, une information packagée**, mutualisée et gratuite, en s'appuyant sur les réseaux de médecine du travail, les experts comptables, les organisations syndicales, les fédérations et branches professionnelles, le tissu associatif et les collectivités territoriales.
6. **Informers les équipes Ressources Humaines de l'existence de dispositifs de soutien aux aidants** déjà opérationnels (CESU aidants, fonds Haut Degré de Solidarité...), qui peuvent être mis en place en concertation avec les partenaires sociaux.

**Capitaliser sur les dispositifs existants et mieux les déployer :**

7. **Assouplir les conditions de recours au Congé proche aidant** (extension au-delà des GIR 1 à 3 notamment) et limiter les impacts négatifs de la prise de ce congé (intégration dans la période de cotisation du système de retraite).
8. **Ajouter à l'arrêt de travail un nouveau motif lié à l'accompagnement d'un proche** en situation de dépendance.

**Enfin, faciliter l'accompagnement quotidien des salariés-aidants en œuvrant à la mise en place d'un « tiers-aidant » dans l'entreprise :**

9. **Inciter les entreprises à avoir recours à des métiers de coordination du type TCAPSA** (Technicien-Coordonateur de l'Aide Psychosociale aux Aidants), mutualisables pour garantir un accompagnement dans le temps et une optimisation des dépenses.
10. **Mettre en place des outils de financement du recours à un « tiers aidant »** (régime d'exonération de cotisations patronales, contrat collectif de protection sociale, plan d'épargne dépendance...).

*« Les travaux que nous menons depuis plus d'un an au sein de l'Observatoire solidaire nous ont amenés à constater que les entreprises ne sont pas encore suffisamment mobilisées autour de la question des salariés-aidants. Il est pourtant urgent d'agir car l'enjeu est de taille : d'ici 2030, 1 salarié sur 4 sera aidant de l'un de ses proches. Pour permettre aux entreprises de passer à l'action, nous avons formulé 10 propositions concrètes pour améliorer significativement la situation des salariés-aidants »* ont déclaré **les membres du Conseil d'orientation de l'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale.**

**Le replay du Colloque sera disponible dans les jours qui viennent sur le site de l'Observatoire solidaire :**

<https://observatoire-solidaire.lamutuellegenerale.fr/>

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'OBSERVATOIRE SOLIDAIRE

### Les experts pluridisciplinaires

- **Martine Aulagnier**, Présidente fondatrice de **Passerelle Assist 'aidant**
- **Benoit de Saint-Aubin**, Directeur de la Qualité de vie au travail et services aux salariés d'**Orange**
- **Benoit Durand**, Directeur délégué de **France Alzheimer**
- **Olivier Frezet**, Directeur médico-social de **MSPB Bagatelle** et Directeur du secteur médico-social de **Domcare**
- **Serge Guérin**, **sociologue** et docteur HDR en sciences de l'Information, spécialiste des questions liées au vieillissement de la société et aux enjeux de l'intergénération.
- **Valérie Leroux**, Responsable offre solidarité et gestion des associations solidarité et culture au sein de la Direction Nationale des Activités Sociales du **Groupe La Poste**
- **Vinh Ngo**, Directeur général du centre inter-entreprises et artisanal de santé au travail (**CIAMT**), médecin du travail
- **Thierry Nouvel**, Directeur général de l'association **Vaincre la Mucoviscidose**
- **Alain Toledano**, Oncologue et radiothérapeute, Président de l'**Institut Rafaël-Maison de l'après cancer**
- **Emilie Weight**, Responsable RSE pour **MERCK France**
- **Frank Wismer**, Avocat associé du **cabinet Avanty Avocats**

### Les représentants de La Mutuelle Générale

- **Patrick Sagon**, Président
- **Christophe Harrigan**, Directeur général
- **Pierrette Saigre**, Trésorière
- **Christophe Morange**, Directeur de la communication et de la RSE

Pour en savoir plus sur l'Observatoire solidaire :  
<https://observatoire-solidaire.lamutuellegenerale.fr/>

## ANNEXES

- **La synthèse des résultats du baromètre 2021** de l'Observatoire solidaire, « La place des salariés-aidants dans le monde du travail »
- **La synthèse des résultats de l'« Étude sur les proches aidants actifs »** menée par la Chaire Transitions Démographiques, Transitions Économiques (TDTE), pour l'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale

### À propos de La Mutuelle Générale

Troisième mutuelle de France et experte des métiers de l'assurance santé et de la prévoyance depuis plus de 75 ans, La Mutuelle Générale assure 1,5 million de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros. Ses offres s'adressent aux entreprises de toutes tailles comme aux particuliers. En 2020, La Mutuelle Générale a diversifié ses activités en lançant Flex, une nouvelle offre de services destinés à faciliter la vie quotidienne. Acteur de l'économie sociale et solidaire, La Mutuelle Générale mène toutes ses actions au bénéfice de ses adhérents, en mobilisant ses 1 900 collaborateurs et ses 1 500 élus bénévoles. Elle s'engage, jour après jour, à améliorer la qualité de vie et à renforcer la solidarité entre les générations.

[www.lamutuellegenerale.fr](http://www.lamutuellegenerale.fr) - Suivez-nous sur  

### CONTACT PRESSE

**Justine Joly**  
06 83 84 62 73  
[jjoly@lamutuellegenerale.fr](mailto:jjoly@lamutuellegenerale.fr)

## La place des salariés-aidants dans le monde du travail

Deuxième baromètre annuel\* 2021 sur les aidants en France, les souhaits de solidarité et les attentes qu'ils suscitent parmi les travailleurs actifs.



2 500 salariés  
aidants et non-aidants  
interrogés en 2021

### Une réalité concrète dans les entreprises



**9 %** des salariés

se déclarent  
aidant familial

**1** salarié sur **4**

a été ou est encore  
actuellement en situation  
de salarié-aidant

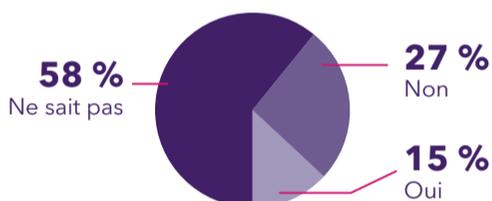
**2/3** des salariés

pensent que le nombre des  
salariés-aidants va augmenter  
dans les 5 prochaines années

### Un sujet peu relayé en entreprise



Existe-t-il des dispositions spécifiques  
pour les salariés-aidants dans votre  
entreprise ?



**69 %**

des salariés-aidants

n'informent pas leur employeur de leur  
situation au détriment de leur équilibre vie  
professionnelle / vie personnelle

### Un accompagnement des aidants fortement souhaité



**56 %**  
des salariés

estiment qu'il est du rôle de l'entreprise  
de s'engager pour améliorer  
la situation des proches aidants

**9** salariés sur **10**

- trouvent équitable que des dispositions légales donnent droit à certains avantages (retraite, formation...) aux salariés-aidants
- jugeraient positivement la mise en place d'un système permettant de faire preuve de solidarité envers leurs collègues aidants

### Indice de solidarité 2021



L'indice  
de solidarité  
2021\*



L'indice de solidarité  
de La Mutuelle  
Générale 2021\*\*



**+8**  
points

vs 2020

L'indice de solidarité 2021  
est égal à celui du baromètre 2020.

Un fait sociétal qui n'est pas encore un sujet d'entreprise à part entière, ce qui permettrait pourtant de faire progresser la cause des salariés-aidants.

À titre de comparaison, l'exemple de La Mutuelle Générale montre que lorsqu'une entreprise s'empare du sujet, son indice de solidarité progresse de façon significative.

\* Étude Occurrence réalisée pour L'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale auprès de 2 500 répondants, salariés des entreprises des secteurs privé et public de toutes tailles (recueil online du 7 au 16 juin 2021).

\*\* Résultats de l'enquête interne La Mutuelle Générale menée en miroir à l'occasion des deux vagues, du baromètre externe - Sept. 2021

## Étude sur les proches aidants actifs



Un travail de recherche mené par la Chaire de Transitions Démographiques Transitions Économiques (TDTE)\*, pour le compte de l'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale.

### L'impact des dispositifs d'accompagnement en faveur des proches aidants en entreprise : coût ou valorisation du capital humain ?

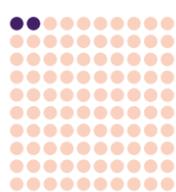


Les principaux travaux de cette étude ont porté sur :

- l'analyse des dispositifs d'accompagnement des aidants mis en place au sein de différentes structures interrogées ;
- la création d'une typologie ;
- l'évaluation des impacts financiers, économiques ;
- la définition du lien entre les dispositifs mis en place et la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

Dans un premier temps, un travail a été mené sur les travaux scientifiques et institutionnels existants (revue de littérature), toutefois peu nombreux, sur les coûts et les apports des proches aidants actifs au sein de l'entreprise. Puis, une étude qualitative auprès d'une dizaine de DRH - partenaires de la Chaire TDTE et de l'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale - de structures qui ont mis en place ou vont mettre en place un dispositif d'accompagnement de leurs salariés-aidants.

### Les aidants en emploi : encore un sujet tabou ?



**2 %**

Les proches aidants actifs identifiés par leur hiérarchie représentent moins de 2 % de l'effectif total.

### Une diversité de dispositifs mis en place mais un recours encore insuffisant aux dispositifs légaux



50 % des structures délèguent l'accompagnement de leurs collaborateurs aidants à des plateformes de services externes. Les dispositifs légaux sont peu ou pas connus et très rarement actionnés :

- Seules **30 %** des structures appliquent ou pourraient appliquer le **congé proche aidant**.
- Seules **10 %** des structures tiennent compte de la notion de **droit au répit**.
- Seules **20 %** des structures ont connaissance du **Haut Degré de Solidarité (HDS)**.

### Cette enquête a mis en évidence un lien entre les caractéristiques des structures, la nature des dispositifs et l'identification des collaborateurs aidants



- Les collaborateurs aidants sont davantage identifiés dans des structures de plus petite taille, où les dispositifs légaux sont pourtant moins actionnés que dans des plus grandes structures.
- Les administrations publiques ont davantage recours à des dispositifs publics.

### Une absence de méthodologie harmonisée



Malgré la volonté commune de faire avancer la problématique des aidants et un investissement évident auprès des collaborateurs aidants, très peu de structures du panel disposent d'outils de mesure afin de concrètement évaluer les bénéfices et les coûts des solutions en faveur des aidants mises en place :

- Seules **60 %** ont pu évaluer, de façon incomplète, le budget dédié aux dispositifs en faveur des aidants.
- Aucune structure n'a évalué l'impact de ces dispositifs en termes d'indicateurs de santé au travail, de productivité ou d'absences des collaborateurs.
- **40%** des répondants estiment pourtant que les collaborateurs aidants développent des compétences spécifiques, valorisables par l'employeur telles que le sens de l'organisation, l'adaptabilité et la résilience.